

Dirigeable Ville de Besançon - Acquisition gratuite à la Société d'Équipement du Département du Doubs - Convention avec la Société Air Impact International

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis le mois de juillet 1988, le dirigeable à air chaud pressurisé vole aux couleurs de la Ville de Besançon. Cette opération avait à l'époque été lancée conjointement par la SEDD et le Service Communication de la Ville.

Au départ, c'est en effet pour valoriser Planoise et assurer la promotion de ce quartier par le biais du parc urbain que les idées de l'acquisition d'un dirigeable d'une part et de l'organisation de montgolfiades à Planoise d'autre part, sont nées.

Depuis cette date, le dirigeable a bien rempli sa mission de promotion, au-delà des espérances même puisqu'il est devenu l'un des symboles du dynamisme de la Ville.

Pour preuve, les activités du dirigeable durant l'année 1990 peuvent se résumer ainsi : 41 vols effectués pour 39 heures de vol, soit un total de 126 vols pour 124 heures de vol depuis la création.

Il a participé aux opérations suivantes :

Janvier : Château d'Oex (Suisse) - 15 chaînes de TV présentes - 40 000 spectateurs sur 10 jours,

Mai : Reims - Pour une campagne MATY avec des retombées dans la presse locale de Champagne,

Juin : Arc et Senans - Pour le journal d'Alsace - une page complète couleur,

Août : Nottingham (Angleterre) - Championnats du Monde de dirigeable. Besançon remporte la compétition. Retombée médias internationale importante : télévisions européennes, américaines et sud-américaines, presse spécialisée, etc.

Septembre : Genève (Suisse) - Campagne pour un annonceur suisse Helvétia (groupe philatélique national) à l'occasion d'un salon de renommée mondiale,

Octobre : Besançon - Fureur de lire - Survol de la Ville,

Décembre : Besançon - Dans le cadre du téléthon, plusieurs passages à l'antenne.

Aujourd'hui, trois ans après son entrée en service, le dirigeable est devenu un outil de promotion de la Ville à part entière. La valeur de l'ensemble des retombées dépasse les 10 millions de francs.

Compte tenu de cette situation, il apparaît tout à fait normal que sa gestion soit désormais assurée directement par la Ville (Service Communication) plutôt que par la SEDD.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- d'une part l'acquisition à titre gratuit à la SEDD de cet outil de communication,

- d'autre part M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que la convention de gestion avec la Société Air Impact International.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous récupérons donc ce dirigeable qui durera encore, nous l'espérons, à peu près un an. Il y a maintenant un pin's qui se vend très bien sur ce dirigeable qui est l'image de la Ville de Besançon depuis quelque temps.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais savoir combien cela va coûter à la Ville parce que là il n'en est fait mention nulle part. J'ai demandé à voir la convention mais on m'a montré celle qui expirait le 27 juin. J'aimerais bien savoir ce que la nouvelle convention va contenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Selon mes informations, cela ne coûtera rien à la Ville puisque nous récupérons le dirigeable gratuitement, que chaque fois que nous le faisons voler, c'est pour une action bien précise et cela entre dans le budget de l'action considérée y compris dans les actions de communication faites par la Ville. Donc le coût d'entretien et de fonctionnement du dirigeable est fonction des opérations. Donc, en principe, selon mes renseignements cela ne coûtera rien.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui mais dans l'ancienne convention, j'ai lu que sur 70 opérations que devait réaliser le dirigeable par an, il y en avait je crois 15 qui étaient réservées à la Ville et qui coûtaient... il y avait un certain prix, je crois que c'est 5 opérations à 5 000 F hors taxes et puis 10 opérations à 9 000 F. Alors j'aimerais bien savoir si tout cela va être conservé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sera pareil.

Mme FOLSCHWEILLER : Les prix ne seront pas revus ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne le pense pas, sauf avis contraire du Directeur de la Communication.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.